

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
	<u>Votes : 40</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 37	Pour : 40	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Statuts de la Communauté de communes du Clermontais – Modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » – Extension aux Activités de Pleine Nature (APN).

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de communes intervient depuis de nombreuses années, aux côtés d'acteurs locaux tels que le Club Ozone VTT et d'autres partenaires pour l'entretien d'itinéraires de randonnée VTT, pédestres..., leur promotion et le soutien à l'organisation d'événements comme la Salagoumania ou le Triathlon du Salagou.

Afin de consolider l'action de la Communauté de communes dans le domaine des activités de pleine nature, Monsieur LACROIX propose de l'inscrire formellement dans les statuts de la Communauté de communes au travers de la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Monsieur LACROIX propose d'étendre la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence comme suit :

- **« L'aménagement, la création, la gestion et la promotion des activités de pleine nature.**
- **La création, la gestion, l'entretien et la promotion des itinéraires de randonnée (VTT, pédestre, équestre, cyclotouristiques...) de rayonnement supra communal et en capacité d'attirer une population extérieure à la Communauté de communes. »**

L'intérêt communautaire de cette compétence serait ainsi formulé :

« 2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sont déclarées d'intérêt communautaire, les actions suivantes :

- *Soutien à la valorisation et à la promotion du patrimoine local*
- *Soutien aux actions de coordination, d'information et de sensibilisation aux problèmes liés à l'environnement, à l'eau et à l'énergie*
- *Restauration et entretien des cours d'eau comprenant :*
 1. *Etudes locales sur la gestion des milieux aquatiques,*
 2. *Travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau (cours d'eau dont la liste suit) situés en limite ou sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais, travaux définis dans un programme global d'actions d'intérêt général.*

Sont concernés uniquement les cours d'eau listés ci-après :

- *L'Hérault,*
- *La Lergue,*
- *La Boyne,*
- *La Dourbie,*
- *Le Salagou (à l'exclusion du lac, son plan d'eau et ses berges).*

Sont exclus de la compétence tout confortement physique ou biologique des berges.

- *Coordination, animation et études pour une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du fleuve Hérault en cohérence avec le S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).*
 - . *Animation et coordination des actions menées par les différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans le cadre de la mise en œuvre du S.A.G.E.,*
 - . *Maîtrise d'ouvrage des études d'intérêt global sur le bassin versant du fleuve Hérault,*
 - . *Sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant,*
 - . *Suivi et mise en œuvre du S.A.G.E.*
- *L'aménagement, la création, la gestion et la promotion des activités de pleine nature.*
- *La création, la gestion et l'entretien et la promotion des itinéraires de randonnée (VTT, pédestre, équestre, cyclotouristiques...) de rayonnement supra communal et en capacité d'attirer une population extérieure à la Communauté de communes ».*

Monsieur le Président soumet au vote la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » – Extension aux Activités de Pleine Nature (APN) telle que présentée.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement » – Extension aux Activités de Pleine Nature (APN) telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170524-2017-05-10-01-DE
Date de télétransmission : 24/05/2017
Date de réception préfecture : 24/05/2017